

131.0A

ED. COMPARADA

342/943



MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E SAÚDE

M 131
PG

DISTRIBUIÇÃO

Situation de l'Education
Précolaire en Allemagne
(Dr. Erna Buschmann,
Oldenburg)

P.1

131.01

SDA

situation de l'Education Précolaire
en A L L E M A G N E

Renseignements fournis par :

Dr. Erna B U C H M A N N
Oberchulratin
Taubenstrasse 24
O L D E N B U R G

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

QUESTIONNAIRE I

Age de l'obligation scolaire : 7 ans

Nombre d'enfants vivants au I.I.49

0 à 1 an	466.281
1 à 2 ans	471.357
2 à 3 ans	447.448
3 à 4 ans	430.932
4 à 5 ans	368.172
5 à 6 ans	374.214
6 à 7 ans	461.107

T O T A L

3.019.511

L'éducation des enfants au-dessous de l'âge scolaire obligatoire est organisée.

T A B L E A U I A - P E T I T E

Noms des Institutions	Département responsable
F O Y E R S de N O U R R I S S O N S	- Organisations libres d'assistance et - Organisations privées
P O U P O N N I E R E S	- Organisations libres d'assistance et - Organisations privées

T A B L E A U I B - S E C O N D E

Noms des Institutions	Département responsable
J A R D I N S d' E N F A N T S	- Organisations libres d'assistance et - Organisations privées

E N F A N C E (0 à 18 mois ou 2 ans)

Contrôle de ces Institutions, Autorités qui l'assurent	Nombre de ces établissements		Nombre d'enfants inscrits au I.I.49	
	Publics	Privés	Publics	Privés
Lande Jugendamter au Kultusministerium, rabe- ment sozialministerium	41	123	4.226	5.161
Lande Jugendamter au Kultusministerium, rare ment sozialministerium	106	139	4.140	4.463

E N F A N C E (18 mois ou 2 ans à 6 ou 7 ans)

Contrôle de ces Institutions, Autorités qui l'assurent	Nombre de ces établissements		Nombre d'enfants inscrits au I.I.49	
	Publics	Privés	Publics	Privés
Jugendamt	2840	3.345	185.174	219.666

INDICATIONS sur le FONCTIONNEMENT
de CHAQUE CATEGORIE D'INSTITUTION

QUESTIONNAIRE II A - PETITE ENFANCE

1er CAS

C R E C H E
(Foyers de Nourrissons)

I.- NATURE de l'INSTITUTION

a) Autorités responsables

1°- assurant le fonctionnement : Etat, autorité locales,
Les institutions d'assistance sont
placées sur le même plan

2°- assurant le contrôle : Directrice experte pour la surveillance
locale.

b) Nombre de ces institutions dans le pays : 164

c) Conditions d'admission des enfants : surtout des enfants de mères
qui travaillent, mères dans la misère, logement insuffisant.
Rétribution journalière pour la pension : là où est pris le repas
principal, la plupart du temps les soins et la nourriture sont
comptés ensemble : de 2 à 3,5 dmks par jour. Places gratuites et
adaptation à la situation sociale sont partout en usage.

d) Horaires
Les crèches sont ouvertes de 5h.30 à 19 h.

e) Services rendus
Les repas principaux sont servis dans les institutions travaillant
toute la journée
Menu d'hiver : entremets, purée de légumes, jus de fruits, cuisine
moderne : beaucoup de légumes et de fruits crus,
plusieurs sortes de pain et de pâtisseries

Menu d'été : comme ci-dessus

Surveillance médicale : médecin assermenté, médecin scolaire,
médecin de l'Office de la Santé Publique. En général, visite au
moins une fois par mois pour examen médical, et quand cela est
nécessaire. En partie examen supplémentaire par le médecin asser-
menté sur l'ordre de l'Office de la Santé Publique, une ou deux
fois par an.

.../...

Fiches caritatives: Dossier établi seulement au service de contrôle des nourrices et au contrôle familial de l'Office pour la Jeunesse.

Jeux et matériel éducatif: poupées, animaux, jeux de constructions, jeux sur tables, ballons, premières livres d'images, jouets articulés, pâte à modeler, jouets Duscyma

Instrumente de musique: triangle, clochette, tambourin s'il y en a

Gymnastique de canté

Emploi du temps d'été: Jeux en plein air d'après le stade du développement. Jeux dans le sable. Jeux avec poupées et jouets articulés, chansons matinales, groupes du matin d'après l'âge. Pas d'occupations systématiques avec les très petits enfants.

Emploi du temps d'hiver: Jeux avec jouets, autant que possible dehors. Jeux de plein air. Premières livres d'images. Promenades. Pas d'occupations systématiques avec les très petits enfants.

f) Effectifs: 9.387 enfants

Moyenne du nombre d'enfants par établissement: entre 20 et 60, d'après la grandeur de l'établissement et l'âge des enfants

Maximum d'enfants pouvant être confiés à une seule personne: 8 à 12

Lorsque le nombre est plus élevé, la nurse a une aide

g) Rapports avec la famille

Il n'y a pas de consultations fixes, soit à l'école, soit dans les familles. Les mères reçoivent des conseils quand elles viennent.

Consultations à la consultation de nourrices

La plupart du temps, réunions régulières des mères, en vue d'éclaircissements sur des points d'éducation, de travail éducatif, de confection de jouets, de conversations.

Quelquefois les pères y prennent part, de leur plein gré

Fêtes à l'école: Noël, Pâques, Anniversaire, petites fêtes enfantines, avec ou sans les parents (mais pas partout)

2.- PERSONNEL

1°- Chargé de l'éducation

Directrice, infirmières chargées des soins aux nourrices et aux enfants du premier âge, jardinières d'enfants

2°- chargé du service social

Adjointes, nurses, aides, stagiaires

3°- chargé du service médical

médecin inspecteur

4°- chargé des soins matériels aux enfants

Le personnel domestique

.../...

Conditions de formation

Formation professionnelle avec diplôme d'Etat des Directrices
Formation professionnelle avec diplôme d'Etat d'infirmières de
nourrices

Formation du personnel adjoint, dans les crèches, souvent jardinières-adjointes avec diplôme.

Les programmes et les exigences ne sont pas les mêmes dans tous les Länder.

Conditions de travail

Les heures de travail sont adaptées au travail de la mère et comprennent en principe toute la journée. Pour le service de douze heures consécutives, une interruption de deux à trois heures est prévue.

Conditions sociales

Tarif pour les employés en service officiel :

Groupe de rétribution des employés en service indépendant :
tarif des groupes VII à IX

Congés

de 17 à 35 jours d'après l'âge

Assurances sociales, assurances maladie. Pas de retraite.

3.- INSTALLATION MATERIELLE

=====

Il n'y a pas en général de la part de l'Administration, dans la République Fédérale, de ligne de conduite exigée. Les lignes de conduite des Länder sont souvent différentes les unes des autres parce qu'il faut qu'elles tiennent compte de leurs besoins particuliers.

REMARQUES

=====

Misère sociale et surtout logements insuffisants rendent souvent difficile la sortie hors de la pouponnière, qui sans cela serait possible. Les pouponnières sont toujours surchargées. On ne peut que recommander la création de nouvelles pouponnières, et surtout de nouvelles crèches.

INDICATIONS sur le FONCTIONNEMENT
de CHAQUE CATEGORIE d'INSTITUTIONS

QUESTIONNAIRE II A - PETITE ENFANCE
(0 à 18 mois ou 2 ans)

2e CAS

POUPONNIERE

I.- NATURE de l'INSTITUTION

a) voir crèches

b) Nombres d'institutions : 245

c) Conditions d'admission

Séjour consécutif à un séjour à l'hôpital. Absence momentanée
des parents. Maladie contagieuse dans la famille.
Enfants naturels proposés pour une adoption.

d) e) f) g) voir Crèches

2.- PERSONNEL

voir crèches

3.- INSTALLATION MATERIELLE

voir crèches

4.- REMARQUES COMPLEMENTAIRES

voir crèches

INDICATIONS sur le FONCTIONNEMENT
de CHAQUE CATEGORIE d'INSTITUTIONS

QUESTIONNAIRE II B - SECONDE ENFANCE
(18 mois ou 2 ans à 6 ou 7 ans)

JARDINS d'ENFANTS

I.- NATURE de l'INSTITUTION

a) Autorités responsables

1°- assurant le fonctionnement : Etat, autorités locales, institutions d'assistance, placés sur le même plan

2°- assurant le contrôle : Directrice experte pour la surveillance locale

b) Nombre de ces institutions dans le pays : 6.185

c) Conditions d'admission des enfants :

Profession de la mère, crise de logement, familles nombreuses, enfants uniques, difficultés dans l'éducation, maladie de la mère.

Rétribution mensuelle

entre 2.- marks et 5.- marks. Réduction possible, adaptation à la situation sociale

Pension journalière là où est pris le repas principal entre 2,5 dmks et 3 dmks.

Ou bien la nourriture n'est ni comprise, ni donnée, ou bien le prix est compris dans la pension.

Places gratuites et adaptation à la situation sociale sont possibles.

d) Horaire

Les jardins d'enfants sont ouverts de 7 h. à 17 h.

e) Effectifs : 404.800 enfants

Moyenne du nombre d'enfants par établissements

Va de 20 à 60 - Moyenne : 50

.../ ...

f) Services rendus

Menu d'hiver : plat de légumes, entremet, fruit, pain complet
ou de régime

Menu d'été : légumes, salade, fruit

Les enfants reçoivent des vêtements seulement dans des cas particuliers, lors de dons venant de l'étranger ou des bureaux de bienfaisance

Surveillance médicale : Visites régulières par le médecin de l'Office de la Santé Publique ou l'un de ses représentants, dans certains cas visites mensuelles du médecin assermenté. Fichier personnel en général, ou tout au moins listes.

Etat de l'enfant à l'arrivée, développement physique, intellectuel; au besoin, remarques dans les cas d'enfants retardés dans leur développement ou difficiles à élever. Date de la visite des parents et rapport.

Jeux et matériel éducatif : Matériels Froëbel et Montessori matériaux naturels, matériel de peinture, de dessin, de modelage, jouets habituels, instruments de sport et de gymnastique

Instruments de musique : flûte douce, luth, plus rarement piano ou violon, ces derniers surtout pour les éducatrices.

Education rythmique d'après Dalcroze ou Feudel Blenzdorf, Leheland dans la moitié des jardins d'enfants environ

Gymnastique de santé partout.

Emploi du temps d'été : gymnastique, petit déjeuner, jeu de plein air (par mauvais temps occupations systématiques avec travaux manuels, récits), déjeuner repos au lit, goûter, jeux de plein air jusqu'au départ des enfants

Emploi du temps d'hiver : semblable à celui d'été, mais avec plus d'occupations en groupe, peinture, modelage, récits, sanynetes, autant que possible promenade en plein air, soins aux fleurs, marionnettes, récits vécus.

Maximum d'enfants pouvant être confiés à une seule personne
Le nombre idéal serait 25. En réalité le nombre va de 25 à 40

g) Rapports avec la famille

La consultation individuelle est de règle, mais il y a aussi des consultations de mères et des visites à domicile.

Les consultations pour les mères varient selon les régions elles ont quelquefois lieu tous les deux mois. Elles consistent en discussions sur des questions d'éducation, rapports sur les travaux; observations sur la conduite au jardin d'enfants. Organisation de fêtes avec le concours des enfants. Jouets fabriqués par les mères, surtout avant Noël, discussions, les pères sont invités le plus souvent et prennent volontiers part aux fêtes.

Fêtes principales : du printemps, de l'été, de la récolte, Carnaval, premiers jours d'école, Noël.

Dans les jardins d'enfants religieux, fêtes ecclésiastiques, Pâques, fêtes de la Vierge, Fête des Anges Gardiens. Les parents y prennent part quelquefois.

.../...

2.- PERSONNEL =====

1°- chargé de l'éducation

Directrice ou Jardinière d'enfants diplômées

Adjointes : jardinières d'enfants, nurses, élèves jardinières stagiaires

2°- chargé du service social

Effectué par les Directrices et les jardinières d'enfants

3°- chargé du service médical

Le médecin inspecteur

4°- chargé des soins matériels aux enfants (personnel domestique Cuisinières, femmes de ménage, femmes de charge pour aider aux soins de propreté

Conditions de recrutement

Formation professionnelle. Diplôme d'Etat des Jardinières d'enfants ou des Directrices.

Les programmes d'enseignement ne sont pas uniformément appliqués à cause de l'autonomie culturelle des Länder

Formation du personnel adjoint. A Berlin, cours du soir deux fois par semaine pendant un an et demi pour les anciennes nurses, avec diplôme de fin d'études de jardinière d'enfant

Conditions de travail

Les heures de travail sont adaptées au travail de la mere et comprennent en principe toute la journée. Pour le service de douze heures consécutives, une interruption de deux à trois heures est prévue. On essaye d'établir dans les organisations municipales la journée de huit heures.

Rétributions et assurances sociales

Rétributions d'après les tarifs pour les employés des services officiels TO-A-VIB, pour les Directrices, pour les jardinières d'enfants les groupes VII et VIII. Congé d'après les tarifs en vigueur. Les institutions privées rétribuent d'après accord mutuel. Assurances maladies, assurances sociales, pas de retraite

3.- INSTALLATION MATERIELLE =====

Il n'y a pas, en général, de la part des administrations, de ligne de conduite exigée.

.../...

4.- REMARQUES COMPLEMENTAIRES
=====

Nous n'avons pas d'expérience générale

Institutions particulières pour enfants sourds, arriérés, etc. :

- Jardin d'enfants spéciaux pour enfants sourds
- Crèche pour les enfants à Berlin
- Foyer d'enfants spécial à Oldenburg-Niedersachsen, école maternelle et centres de travaux manuels pour enfants asociaux à Braunschweig-Niedersachsen.

Il existe des Jardins d'enfants pour les sourds, pour les enfants nerveux et difficiles qui n'ont pas été acceptés à l'école communale
une école maternelle à Essen
Baden
Berlin-Ouest

o o